

La IV^{ème} et la V^{ème} Républiques : quelles politiques culturelles ?

Après une lecture attentive des documents, vous respecterez les consignes suivantes qui guideront votre exposé.

Activité 1 : Présentation des documents (4 points)

Indiquez la nature des documents, les dates, les auteurs, les sources et l'intérêt de chaque document.

Activité 2 : Compréhension des documents (6 points)

1. Documents 1 et 2 :

Expliquez le lien entre les deux documents. Pourquoi Jean Vilar considère comme essentielle la démocratisation du théâtre ?

2. Document 3 :

Quelles sont les deux missions du ministère de la culture en 1959 ? Quelles sont les nouvelles missions du ministère en 1982 ? Montrez que ces missions sont redéfinies dans un sens plus démocratique.

3. Document 4 :

En quoi le livre de poche est-il révélateur d'une culture accessible à tous ?

Activité 3 : Mise en relation des documents (6 points)

A l'aide de tous les documents et de vos connaissances, vous montrerez comment, sous la IV^{ème} et la V^{ème} Républiques, la culture a été largement diffusée.

Qualité de l'expression orale et de l'écoute (4 points)

Brevet des Métiers d'Art : Ébéniste			Session 2011
C2 – Ouverture au Monde Contemporain			
Sujet – OMC 1	Coefficient : 1	Durée : 20 minutes	Page 1 sur 3

Document 1 :

Le public populaire des représentations en plein air de la Comédie de Saint-Étienne

Ito Josué, « Le théâtre de ceux qui voient »
Photographie tirée d'une série d'images réalisées à Saint-Étienne et dans ses environs, entre 1948 et 1963.

Document 2 :

Dieu merci, il y a encore certaines gens pour qui le théâtre est une nourriture aussi indispensable à la vie que le pain et le vin. C'est à eux, d'abord, que s'adresse le Théâtre national populaire.

Le TNP est donc, au premier chef, un service public. Tout comme le gaz, l'eau, l'électricité. Autre chose : privez le public – ce public que l'on nomme « grand » parce qu'il est le seul qui compte – de Molière, de Corneille, de Shakespeare : à n'en pas douter, une certaine qualité d'âme en lui s'atténuera. Or, le théâtre, s'il n'est pas à la fois populaire et pathétique, n'est rien. Notre ambition est donc évidente : faire partager au plus grand nombre ce que l'on a cru devoir réserver jusqu'ici à une élite. Enfin la cérémonie dramatique tire aussi son efficacité du nombre de ses participants.

Mais quel équilibre difficile ! Et combien délicat à maintenir. Équilibre entre le poète, son œuvre, le grand public, les interprètes, les techniciens. Cependant, cette instabilité crée peut-être un style, un style vivant. Et parce que celui-ci est quotidiennement menacé, cette même instabilité déjoue les tics, les trucs, les scléroses. Cette instabilité dangereuse préserve aussi de toute théorie.

L'art du « théâtre populaire » est donc une révolte permanente.

Jean Vilar, « Le théâtre, service public », 1953, dans *Le théâtre, service public et Autres textes*, Paris, NRF – Gallimard, 1975

Brevet des Métiers d'Art : Ébéniste			Session 2011
C2 – Ouverture au Monde Contemporain			
Sujet – OMC 1	Coefficient : 1	Durée : 20 minutes	Page 2 sur 3

Document 3 :

Décret portant organisation du ministère chargé des Affaires culturelles, 24 juillet 1959

Article premier. Le ministère chargé des Affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création d'œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent.

Journal officiel de la République française,
26 juillet 1959.

Décret relatif à l'organisation du ministère de la Culture, 10 mai 1982

Article premier. Le ministère chargé de la Culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine culturel national, régional ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière ; de favoriser la création d'œuvres de l'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde.

Journal officiel de la République française,
11 mai 1982.

Document 4 :

Les premières années du Livre de Poche (1953 – 1961)

Année	Tirage	Exemplaires vendus	Nombre de titres publiés (nouveau-tés)
1953	2 052 000	2 000 000	36
1954	2 831 039	2 500 000	37
1955	3 614 389	3 179 958	37
1956	4 828 765	4 053 904	49
1957	5 168 918	5 129 792	61
1958	8 819 719	6 501 819	77
1959	9 265 930	7 975 361	66
1960	11 000 000	10 132 499	78
1961	13 938 649	13 479 275	95

Source : Aurélie Pagnier – « Le livre de poche », histoire des 1^{ères} années d'une collection 1953 - 1961

Brevet des Métiers d'Art : Ébéniste			Session 2011
C2 – Ouverture au Monde Contemporain			
Sujet – OMC 1	Coefficient : 1	Durée : 20 minutes	Page 3 sur 3